

## CTP du 31 mai 2012

\*\*\*\*\*

### **Toujours pas d'amélioration de nos conditions de vie et de travail**

Les organisations syndicales présentes ont déposé une motion exigeant :

- L'arrêt des suppressions d'emplois : il est à noter que nous attendons toujours les états des effectifs que la Direction nous remettait auparavant avant chaque CTP,
- La mise à niveau des applications telles que CHORUS ou HELIOS qui compliquent les procédures et qui sont loin de permettre les bénéfices d'exploitation que la Direction Centrale nous avait promis,
- La participation de l'Etat aux frais de transport. Vu l'état des transports en commun dans le 04 personne ne peut bénéficier des aides aux déplacements qui sont attribuées dans les départements urbains.

Quand , par la force des choses on utilise son véhicule pour aller travailler, on doit bénéficier des aides existantes.

- Une protection plus importante des personnels en contact avec le public. Il est constaté une nette aggravation de l'agressivité des contribuables victimes de la crise, envers les préposés. Pour la sérénité des personnels, il faut réaliser des équipements qui permettent leur protection. La Direction a répondu que les problèmes étaient divers selon les unités et qu'une commission établirait des diagnostics et proposerait des solutions.

Les agents doivent aussi être défendus sur le plan moral quand ils sont mis en cause. Ainsi, à Forcalquier, l'agent à la réception a été injurié et menacé.

La Direction affirme que le coupable avait présenté des excuses acceptées par l'agent agressé qui aurait décidé de ne pas donner suite. Or, ce dernier nous a assuré n'avoir bénéficié d'aucune excuse et avoir maintenu sa plainte auprès de la gendarmerie.

D'une manière générale les victimes doivent être entendus par la Direction et associées aux réparations du préjudice.

Il a été soumis au vote une expérimentation de suivi au PRS des procédures collectives. Cette tâche doit être assurée par un agent dont l'emploi sera prélevé sur les effectifs de la Direction. Le dossier technique a soulevé beaucoup d'incompréhensions et des questions auxquelles il n'a pas été répondu de manière satisfaisante, aussi la parité syndicale a décidé de refuser de voter la mesure. Cette position, assimilée à une abstention, permet de voir le PRS renforcé même s'il s'agit d'une expérimentation réversible à tout moment.

Le tableau de bord de veille sociale a été présenté. Il contiendra des indicateurs tirés d'AGORA tels que les congés maladie, les écrêtements horaires, les utilisations du CET (congé non pris), les jours de grève, etc.

Il sera censé déceler les dérapages concernant la santé, la sécurité et les conditions de vie du travail.

Sans attendre les résultats de ce tableau signalez nous tous les problèmes graves que vous rencontrez dans l'exercice de vos fonctions. Il n'est pas question que les problèmes locaux ne soient pas traités en attendant les décisions des comités nationaux.

**Rejoignez la CGT**